



**N° 2021/02**  
**du 02 mars 2021**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

- 3 MAR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## **DELIBERATION**

*prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.212-1-II,
- Conformément à l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal adopté par la délibération n°2020/92 du 22 septembre 2020,
- Considérant le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics entendue en sa séance du 23 février 2021,

### **PREND ACTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**


  
 A collection of approximately 20 handwritten signatures in various styles, representing the members of the council.



LE MAIRE

  
 Willy GATUHAU

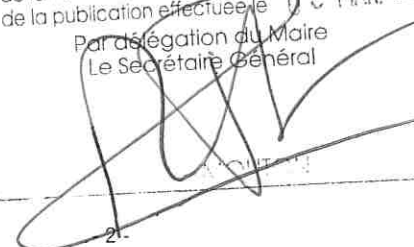
**Ampliations :**

- Registre ..... 1
- SAS ..... 1
- SG ..... 2
- SGA ..... 1
- T.P.S ..... 1
- Service des Finances ..... 1
- Archives ..... 1
- Affichage ..... 2

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 03 MAR. 2021
- de la notification effectuée le 03 MAR. 2021
- de la publication effectuée le 03 MAR. 2021

Par délégation du Maire  
 Le Secrétaire Général

  
 2.

**POUR AMPLIATION**  
 Païta, le 03 MAR. 2021